



SEMAINE **du 16 au 20 novembre 2020**
OSEZ L'ENTREPRISE

Nouveau cette année : une édition **100 % DIGITALE !**



Inscriptions : www.grenoble.osezentreprise.com

En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

SOMMAIRE

- ✓ Définition
- ✓ Quel Cfe pour mon activité ?
- ✓ La transmission aux organismes
- ✓ Du projet à l'immatriculation
- ✓ Les formalités d'immatriculation entreprise individuelle / micro entreprise – CCI CMA
- ✓ Les formalités d'immatriculation entreprise individuelle - URSSAF
- ✓ Les formalités d'immatriculation micro entreprise - URSSAF
- ✓ Les formalités d'immatriculation en société – CCI CMA
- ✓ SIREN SIRET en ligne
- ✓ Le dossier ACRE
- ✓ La carte de marchand ambulant
- ✓ Les activités de restauration
- ✓ Les prestations d'accompagnement



SEMAINE **OSEZ L'ENTREPRISE**

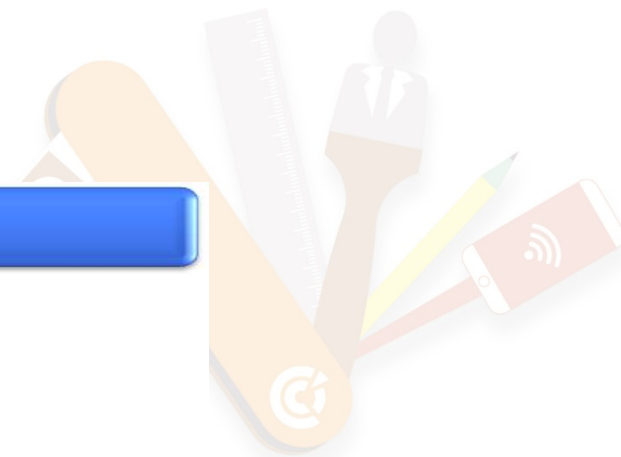
DEFINITION

Réception du dossier de formalité

- Création
- Modification
- Radiation

Transmission aux organismes concernés

- Pour affiliation



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

QUEL CFE POUR MON ACTIVITE ?

Chambre de métiers et de l'artisanat

- Activité artisanale et/ou commerciale (<10 salariés)

Chambre de commerce et d'industrie

- Activité commerciale et/ou artisanale/industrielle (+10 salariés)

Greffe du tribunal de commerce

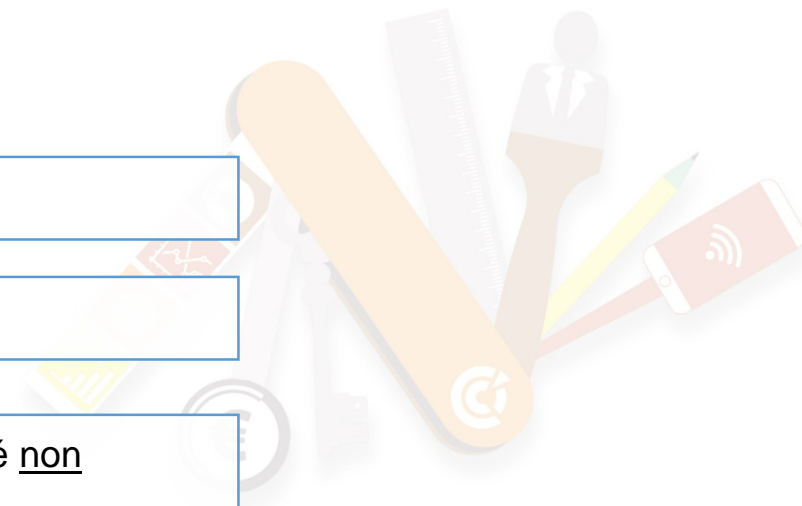
- Agent commercial en entreprise individuelle. Loueurs en meublé non professionnel. Groupement Intérêt Economique, Société Civile Immobilière, Société Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, Société Civile Professionnelle, Société Exercice Libérale par Action Simplifié

Urssaf

- Activité de nature libérale en entreprise individuelle, loueur en meublé professionnel, associations employeurs, VDI, artistes auteurs relevant de la MDA (maison des artistes) ou de l'AGESSA, représentants salariés de firme étrangère n'ayant pas d'établissement en France.

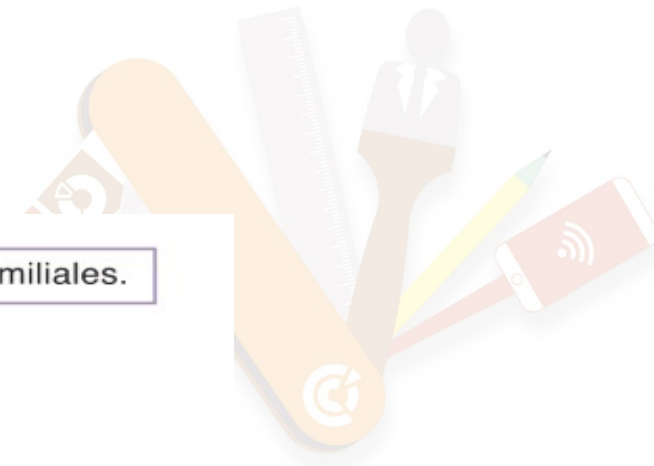
Chambre d'agriculture

- Activité agricole



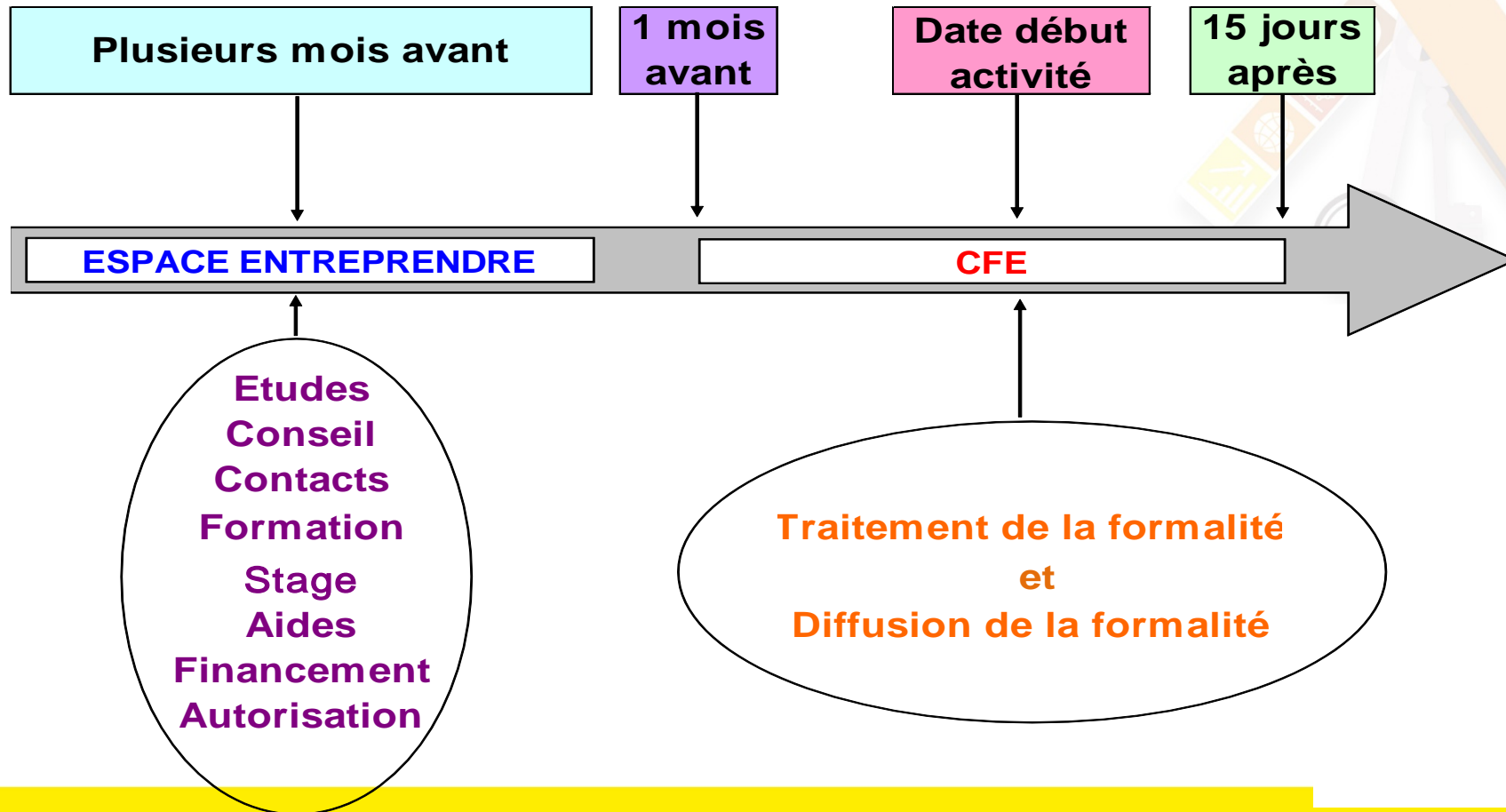
SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

LA TRANSMISSION AUX ORGANISMES



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

DU PROJET A L'IMMATRICULATION



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE/ MICRO ENTREPRISE – CCI / CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.cfe-metiers.com ou www.guichet-entreprises.fr

Formalité dématérialisée obligatoire pour les micro entreprises

- Imprimé P0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si conjoint commun en biens, attestation à compléter (modèle fourni)
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 25,34 euros si création de l'activité (*Gratuit pour les micro entrepreneurs sauf achat de fonds ou location gérance*)
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 90,00 euros si RM ou 60 euros si RM/RCS hors assistance (*Gratuit pour les micro entrepreneurs*)
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de l'origine du fonds de commerce, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter). Si option à l'EIRL, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE – URSSAF

Professions libérales exerçant sous le régime social de droit commun (régime fiscal de la déclaration contrôlée) ou régime micro

www.cfe.urssaf.fr

- Possibilité d'accompagnement des créateurs sur les espaces multimédias à l'accueil de l'Urssaf. Accompagnement sans rendez-vous pendant nos horaires d'ouverture de 8h30 à 12h30. Actuellement indisponible compte-tenu de la situation sanitaire,
- Des séances d'informations collectives gratuites sont proposées régulièrement. Pas de séance actuellement compte-tenu de la situation sanitaire.
- Pour un accompagnement dans le cadre d'une création profession libérale, privilégiez une demande de rendez-vous individuel par téléphone.

www.contact.urssaf.fr



Infos pratiques
Autres informations pratiques
Demande de documentation
Demande de rendez-vous
Taux et barèmes
Travail dissimulé

SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

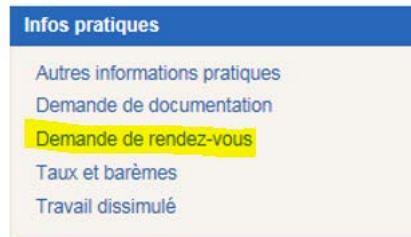
LES FORMALITES D'IMMATRICULATION MICRO-ENTREPRISE - URSSAF

Professions libérales exerçant sous le régime social de la micro entreprise :

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

- Possibilité d'accompagnement des créateurs sur les espaces multimédias à l'accueil de l'Urssaf. Accompagnement sans rendez-vous pendant nos horaires d'ouverture de 8h30 à 12h30. Actuellement indisponible compte-tenu de la situation sanitaire,
- Des séances d'informations collectives gratuites sont proposées régulièrement à l'URSSAF. Pas de séances actuellement compte-tenu de la crise sanitaire.
- Pour un accompagnement dans le cadre d'une création profession libérale, privilégiez une demande de rendez-vous individuel par téléphone

www.contact.urssaf.fr



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION EN SOCIETE CCI/CMA

Pour la simplification de vos formalités :
www.cfe-metiers.com ou www.guichet-entreprises.fr

- Imprimé M0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si sarl/eurl et si gérance majoritaire : imprimé TNS
- 1 exemplaire des statuts originaux
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales (liste fournie)
- Attestation bancaire justifiant le dépôt du capital social en banque
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 39,42 euros si création de l'activité
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 60,00 euros hors assistance
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de la forme juridique de la société ou de son origine, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

SIREN SIRET EN LIGNE

Obtention immédiate des numéros SIREN et SIRET à l'issue de la saisie de votre déclaration d'immatriculation complète grâce à une liaison électronique avec l'INSEE



Pour les entreprises individuelles/micro entreprises :

Attention : Si vous cochez « non » à la question ci-dessous figurant en fin du formulaire d'immatriculation, cela équivaut à être en « liste rouge » sur le site de l'INSEE

Souhaitez vous que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene puissent être consultées ou utilisées par des tiers ? Oui Non

SEMAINE **OSEZ L'ENTREPRISE**

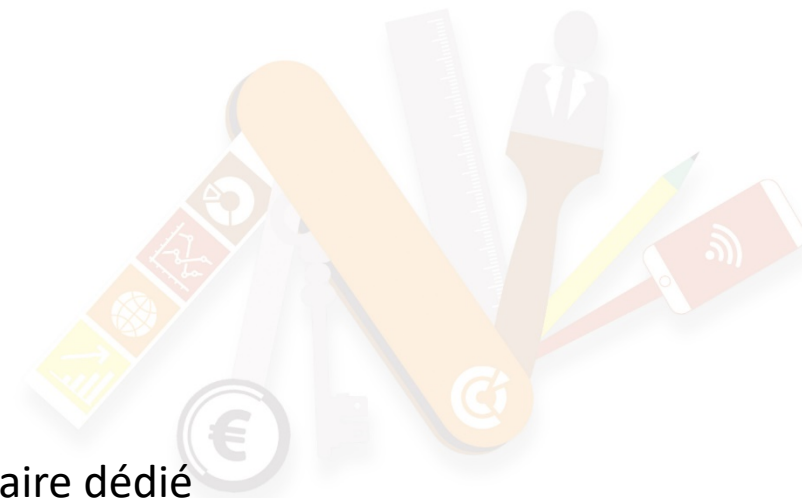
L'ACRE (Aide au Créateur et Repreneur d'Entreprise)

Depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- Régime classique pas de demande spécifique à effectuer.
L'exonération de cotisation est accordée automatiquement.
- Régime micro entrepreneur : effectuer une demande en ligne via le formulaire dédié <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/creer-mon-auto-entreprise.html>

A ce titre, vous bénéficiez d'un taux de cotisations minoré jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre civil qui suit celui de votre début d'activité.

En cas de reprise d'activité indépendante, vous ne devez pas avoir bénéficié de l'ACRE dans les 3 années précédentes.
Ce délai s'apprécie à compter de la cessation du bénéfice de l'ACRE au titre de l'ancienne activité.



SEMAINE **OSEZ L'ENTREPRISE**

LA CARTE DE MARCHAND AMBULANT

Les Centres de Formalités des Entreprises de la CMA ou de la CCI :

- remettent les dossiers de demande de cartes (demande initiale, renouvellement ou modification) de marchands ambulants et leurs pièces,
- les traitent après vérification,
- assurent la transmission de la carte de commerçant ambulant au déclarant.



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

LES ACTIVITES DE RESTAURATION

Spécificité pour les activités de la restauration :

Si l'activité de restauration à emporter est couplée avec celle de restauration sur place : double immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et au Répertoire de Métiers

Les dossiers pour le RCS et le RM sont à déposer au Centre de Formalités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CCI

Ante-création :

Atelier micro-entrepreneur : pour comprendre les spécificités du régime, comprendre comment faire sa formalité et les obligations déclaratives. Atelier collectif – tarif : 45 euros - Prochaines dates : les 3 et 4 décembre 2020.

Atelier juridique «entreprendre en solo » pour comparer les impacts fiscaux et sociaux des différentes structures juridiques. Atelier collectif - Tarif : 45 euros – Prochaines dates : les 26 et 27 novembre 2020.

Au moment de la formalité :

La CCI peut accompagner lors d'un rendez-vous personnalisé avec un conseiller formalités, au tarif de 70 euros nets de taxes (accompagnement possible à distance) ou lors d'un atelier collectif au tarif de 55 euros nets de taxes – Prochaine date : le jeudi 10 décembre 2020.

Les RDV se prennent en ligne à partir de la page d'accueil du site www.grenoble.cci.fr

SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CMA

Possibilité d'un accompagnement à la CMA Isère afin de déclarer une micro entreprise de manière dématérialisée :

- Soit un RDV individuel avec un tarif à 84 euros TTC. Le but est d'optimiser la fiabilité de l'immatriculation grâce à la saisie dématérialisée et immédiate par un conseiller Formalité,
- Soit un atelier (4 personnes) avec un tarif à 42 euros TTC. Sur un poste informatique mis à disposition, le déclarant réalise sa déclaration lui-même avec l'aide d'un conseiller formalité.



SEMAINE **OSEZ L'ENTREPRISE**

Sites des Cfe présents à cet atelier :

www.cma-isere.fr

www.grenoble.cci.fr

www.urssaf.fr

Sites de dématérialisation des procédures

www.guichet-entreprises.fr

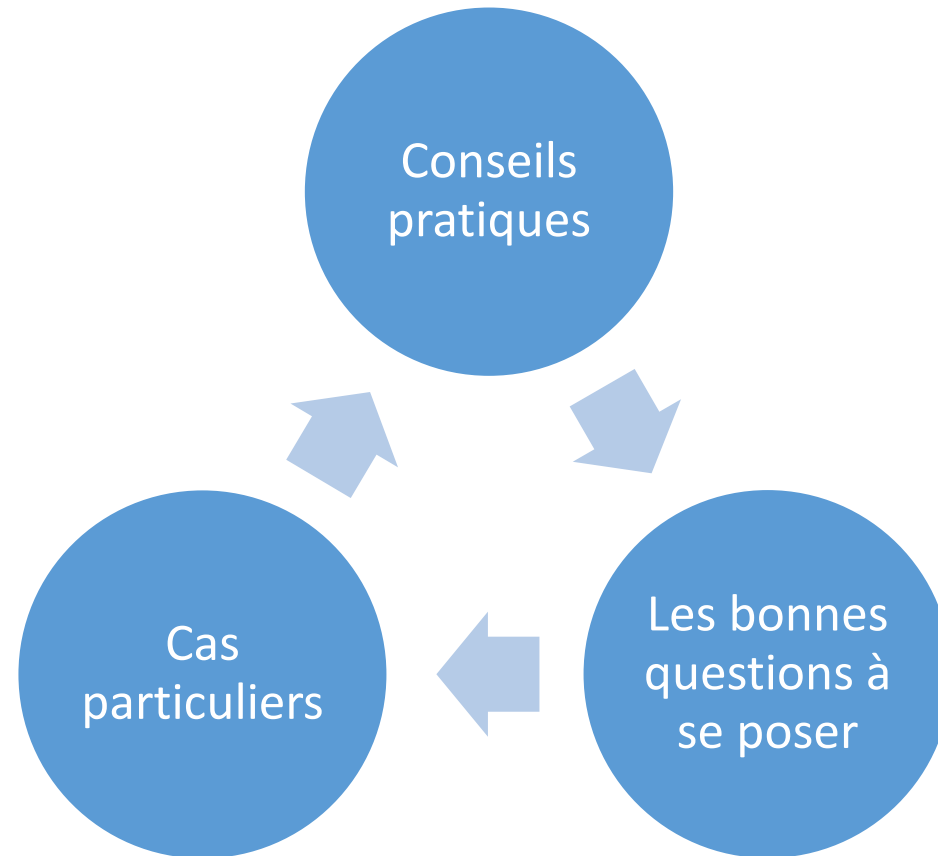
www.cfe-metiers.com

www.autoentrepreneur.urssaf.fr (professions libérales au régime social micro entrepreneur)

www.cfe.urssaf.fr (professions libérales exerçant sous le régime social de droit commun)



SEMAINE **OSEZ L'ENTREPRISE**



SEMAINE OSEZ L'ENTREPRISE

Merci de votre écoute.

